

## LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DELIVRANCE D'UN TITRE DE SEJOUR EN NOUVELLE-CALEDONIE

### 1 - UE NC

### Citoyens de l'Union européenne et membres de famille (articles L. 233-1 à L. 233-6, L. 234-1, L. 234-1, L. 234-2 et L 286-2 du CESEDA)

**L'étranger doit se présenter personnellement et apporter les originaux et une copie des documents demandés. Les documents en langue étrangères doivent être traduits en français par un traducteur assermenté.**

#### 1. DOCUMENTS COMMUNS

- 1.1. Formulaire de « demande de titre de séjour »
- 1.2. Justificatif d'état civil et de nationalité :
  - Passeport ou carte nationale d'identité en cours de validité (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité)
  - Passeport obligatoire pour le membre de famille extracommunautaire ou, à défaut, autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.)
- 1.3. Indication relative au domicile récente telle que :
  - Facture d'électricité ou eau ou téléphone fixe ou d'accès à internet ou bail de location ou quittance de loyer (si locataire) ou impôt foncier
  - **Si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
  - **Si hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et justificatif de son domicile récent
- 1.4. Justificatif de couverture médicale à jour
- 1.5. 2 photographies d'identité récentes

#### 2. DOCUMENTS SPECIFIQUES AU TITRE SOLLICITE

En fonction de votre catégorie :

- 2.1. Exercice d'une activité professionnelle salariée :
  - Autorisation de travail en cours
- 2.2. Exercice d'une activité professionnelle non salariée :
  - Immatriculation au registre (kbis, ridet)
  - Justificatifs des revenus (tels que avis d'imposition, 3 derniers relevés de compte bancaire, etc...)
  - Attestation de reconnaissance de votre qualification professionnelle auprès des chambres consulaires de Nouvelle-Calédonie
  - Attestation d'exercer en cas d'activité soumise à autorisation
- 2.3. Non actif :
  - Justificatifs de ressources (tels que bulletins de pension, dividendes, rentes, avis d'imposition, 3 derniers relevés de compte bancaire, etc...)
- 2.4. Etudiant :
  - Justificatifs de suivi d'études (attestation d'inscription dans un établissement scolaire ou universitaire, bulletins de notes, etc..)
  - Justificatifs de ressources garantissant que l'étudiant dispose pour lui et, le cas échéant, pour sa famille de ressources suffisantes (bourses, virement, fiche de paie, etc...)
- 2.5. Conjoint d'un citoyen de l'UE, ascendant ou descendant direct d'un citoyen de l'UE ou de son conjoint :
  - Justificatif du lien familial : extrait d'acte de mariage, ou extrait d'acte de naissance avec filiation au moment de la demande
  - Justificatif du droit de séjour de l'accueillant : selon la catégorie dont relève l'accueillant.
  - Pour les descendants et ascendants directs à charge : tout justificatif de la possession par l'accueillant de ressources suffisantes lui permettant de subvenir aux besoins du descendant ou ascendant en France (relevés bancaires, bulletins de pension, avis d'imposition...).
  - En cas de modification de la situation familiale, justificatif de maintien de droit:
    - selon la situation (acte de décès, jugement de divorce, attestation de scolarité des enfants, justificatif de ressources personnelles...)
    - Pour les ressortissants de pays tiers : décision de justice ou document portant sur la garde des enfants

## **2.6. Autre membre de famille ou partenaire d'un citoyen de l'UE**

- Justificatif du lien familial : documents d'état civil et de situation familiale (extrait d'acte de naissance, PACS, certificat de concubinage)
- Justificatif du droit de séjour de l'accueillant : selon la catégorie dont relève l'accueillant
- Pour les membres de famille à charge ou faisant partie du ménage ou gravement malades : tout document prouvant le soutien matériel et financier apporté par l'accueillant dans le pays d'origine ou de provenance
- certificats médicaux établissant la gravité de l'état de santé du membre de famille
- Pour les partenaires et concubins : justificatifs établissant la vie commune (partenariat : au moins 1 an ; concubinage : au moins 5 ans), tous documents adressés en commun au couple (relevés bancaires, documents fiscaux, certificat d'assurance, attestation d'emprunt commun...), déclaration de vie commune

## **3. SEJOUR PERMANENT**

### **3.1. Première demande :**

- Justificatif de la continuité de résidence en France pendant 5 ans (un document par semestre prouvant le séjour continu)
- Justificatif du droit de séjour durant les 5 années précédentes : selon la catégorie dont relève le demandeur (voir justificatifs requis au 2.)

### **3.2. Renouvellement :**

- Attestation sur l'honneur par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté de France pendant plus de 2 ans consécutifs depuis l'acquisition de son droit de séjour permanent

### **3.3. Séjour permanent du membre de famille – première demande :**

- Justificatifs de la continuité de résidence du membre de famille pendant 5 ans : quittances de loyers ou de charges, factures, documents bancaires, documents fiscaux, etc. (un document par semestre)
- Justificatif du droit de séjour de l'accueillant durant les 5 années précédentes (sauf si l'accueillant est déjà titulaire d'une carte de séjour permanent)
- Justificatif du lien familial : extrait d'acte de mariage, ou extrait d'acte de naissance avec filiation, ou extrait d'acte de naissance du descendant prenant l'étranger en charge selon le cas (documents correspondant à la situation au moment de la demande)

### **3.4. Séjour permanent du membre de famille – Renouvellement :**

- Attestation sur l'honneur par laquelle le demandeur certifie ne pas s'être absenté de France pendant plus de 2 ans consécutifs depuis l'acquisition de son droit de séjour permanent

### **Obtenir des renseignements complémentaires :**

<http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Demarches-administratives/Accueil-des-etrangers>

### **Nous contacter :**

Tel : 23.03.29 (08h à 12h)

Email : [etrangers@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:etrangers@nouvelle-caledonie.gouv.fr)